

*Syndicat du soutien
en éducation de la
Pointe-de-l'Île
SSÉPI-CSQ*

Nous rejoindre

C.P. 75

Succursale P-A-T

Pointe-aux-Trembles,

QC

H1B 5k1

T : 514.642.5899

F : 514.642.6035

@ : d88.ssepi@csq.qc.net

Nous visiter

750, 16^e avenue local 8

Pointe-aux-Trembles,

QC

H1B 3M7

www.ssepi.csq.qc.net

Programme d'aide

aux employées

employés (PAE)

Shepell-FGI :

1. 800.361.2433

Travailsantevie.com

La personne

T : 1 800.476.8737

SSQ

T : 1.800.463.5525

Le tango des libéraux Deux pas en arrière, un en avant...

Stéphane Soumis

Avec son budget, le ministre des Finances s'est dégagé une mince marge de manœuvre dont il se sert pour corriger des erreurs commises au cours des deux dernières années. Le premier ministre Philippe Couillard se vante de faire de l'éducation une « priorité nationale ». Les budgets alloués à cette mission augmentent à 3 % cette année, soit une injection de 126 millions d'argent neuf. C'est nettement insuffisant pour corriger les dommages causés au cours des dernières années.

Des milliers de parents et de membres du personnel ont dû se mobiliser pour dénoncer cette situation. Le délabrement de plusieurs écoles symbolise d'ailleurs le désinvestissement de l'État. De plus, le budget reprend les mesures déjà annoncées, soit les 80 millions dévoilés en novembre dernier. Dans les faits, avec son budget, le gouvernement poursuit dans la voie de l'austérité. Avec ses choix budgétaires, le gouvernement couvre tout juste les coûts de système en éducation alors que les compressions se poursuivront dans le secteur de la petite enfance et de la santé et des services sociaux. Nos services publics sont toujours menacés. Les budgets de cinq ministères sont encore amputés cette année, dont celui du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi que celui de la Famille.

Avec ce budget, le gouvernement Couillard garde le cap tout en tentant de ménager les sensibilités des électeurs. Une démarche dont l'objectif est bien évidemment la campagne électorale de 2018. Nous devons continuer de dénoncer ce gouvernement et sa vision ou plutôt son absence de vision.



EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF

NÉGOCIATION : Où en somme nous? L'ensemble des composantes du Front commun a adopté l'entente de principe intervenue entre le gouvernement et les représentants syndicaux. Il reste à s'entendre sur les textes finaux et à les signer.

FORFAITAIRE : Quand aurons-nous l'argent? La commission a 90 jours après la date du 1^{er} avril et/ou la signature de l'entente pour verser le forfaitaire. Rappelons-nous que ce forfaitaire est de 0.30 ¢ par heure travaillée entre le 1^{er} avril 2015 et le 1^{er} avril 2016.

AUGMENTATION : À partir de quand? L'augmentation de 1.5% prévue pour 2016 est applicable à compter du 1^{er} avril. Cependant, comme les textes ne sont toujours pas signés, il s'agira d'un rétroactif qui sera versé lorsque le tout sera officialisé.

LOI 86 : Le projet de gouvernance des commissions scolaires. La CSQ, et la Fédération du personnel de soutien scolaire ont présenté un mémoire en commission parlementaire afin de réclamer, en autre chose, une place pour le personnel de soutien. Ce projet de loi est une porte ouverte à la sous-traitance et il ne doit pas être adopté dans sa forme actuelle.

ARRANGEMENTS LOCAUX : Peut-on encore améliorer notre sort? Oui, au cours de la prochaine année, nous négocierons avec la commission scolaire nos arrangements locaux. Dans ce cadre, certains aménagements peuvent être faits pour adapter la convention à notre réalité locale et faciliter son application. Nous vous solliciterons à ce sujet sous peu...

A suivre ...

**Abonnez-vous
au
www.ssepi.lacsq.org
pour recevoir
toutes les
informations
dans votre
boîte de
courriel.**

Formation sur le régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

En collaboration avec la CSQ et son service de sécurité sociale, le SSEPI-CSQ organise une session de formation sur le régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

Date : 5 avril 2016

Heure : 9 h 30 à 11h 45 environ

Lieu : au bureau syndical à moins que le nombre de personnes intéressées soit trop grand (restez à l'affût !)

Si vous êtes enceinte ou vous prévoyez le devenir, en retrait préventif ou en congé de maternité, futur père ou en processus d'adoption et que vous avez des questions vous pouvez vous inscrire à cette session. La session est donnée par monsieur Mario L'Abbée de la CSQ, service de la sécurité sociale. Le RQAP n'a aucun secret pour lui et vous repartirez avec une tonne d'informations!



Vous devez nous appeler pour vous y inscrire avant le 24 mars 2016. N'oubliez pas de mentionner vos heures de libération syndicale si vous travaillez actuellement.

Secteur général

Dans les semaines à venir, le plan d'effectif sera déposé au syndicat pour consultation. Des rencontres sont prévues avec l'employeur durant le mois d'avril. Soyez attentifs, dans le prochain journal nous vous donnerons plus d'informations.

À l'attention du personnel administratif, technique et paratechnique (à l'exclusion du service direct à l'élève)

Geneviève Chicoine

Clause 7-8.01 Échange poste à poste

* 2 personnes régulières, de la même classe d'emploi, détenant un poste comportant un nombre d'heure hebdomadaire identique dans la mesure où les 2 supérieurs immédiats donnent leurs accords.

Votre formulaire doit être complété et envoyé par télécopieur aux ressources humaines au

514-642-2090 ou par courriel à cette adresse :

claudia-cianciulli@cspi.qc.ca **avant le 20 mai 2016.**

Le formulaire est disponible sur notre site web <http://www.ssepi.lacsq.org/> ou dans votre établissement, informez-vous!

Maintien de l'équité salariale- 2^e affichage

Geneviève Chicoine

Le gouvernement du Québec procédera à compter du 21 mars 2016 à son nouvel affichage du maintien de l'équité salariale pour le personnel salarié des secteurs de la Santé et des Services Sociaux et de l'Éducation.

Ce nouvel affichage précise les modifications apportées au 1^{er} affichage du 21 décembre 2015. Le gouvernement du Québec en vient à ces résultats à la suite de l'analyse des commentaires et observations reçus lors du 1^{er} affichage.

Les personnes salariées ou l'association accréditée peuvent porter plainte dans les 60 jours suivant la date du nouvel affichage. Cette plainte doit être envoyée à la Commission de l'équité salariale.

Communiquez avec Geneviève Chicoine pour plus d'informations.

Comités de vie professionnelle

Nouveauté concernant les comités de vie professionnelle! Il y a cette année la création d'un comité de vie professionnelle pour les techniciens et techniciennes en service de garde composé de trois personnes. Il s'agit de Mme Joanne Gagnon, Mme Annie Perron et M. Mario Caillé. Bienvenue à tous et à toutes ces personnes et merci de votre implication!

Suzanne Dupont

Saviez-vous que ?

Saviez-vous que vous pouvez réclamer le 20% (non remboursé par la SSQ) du montant que vous coûtent vos médicaments dans vos impôts ? D'ailleurs, l'inscription en ligne facilite l'accès au relevé pour fins d'impôt.

<https://extranet.ssq.ca/idp/Authn/UserPassword>

SSQ Groupe financier